



NIGER

Mai 2020

DEMANDES DE DÉCAISSEMENT AU TITRE DE LA FACILITÉ DE CRÉDIT RAPIDE ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCÈS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT— LETTRE D'INTENTION

Le document ci-après est une lettre d'intention du gouvernement du Niger, qui énonce les mesures que le Niger entend mettre en œuvre à l'appui de la demande qu'il a présentée en vue de bénéficier d'un appui financier du FMI. Ce document, qui reste la propriété du Niger, est affiché sur le site internet du FMI avec le consentement de l'État membre, au bénéfice des usagers de ce site.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

Lettre d'intention

Niamey, le 8 avril 2020

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street N.W.
Washington D.C. 20431
États-Unis

Madame la Directrice générale,

1. Le Gouvernement du Niger sollicite par la présente un rééchelonnement de l'accès au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) compte tenu du retard accusé dans la conclusion de la revue finale du programme. La nouvelle date de disponibilité pour le dernier décaissement est le 27 juin 2020.
2. Pour atténuer les effets économiques néfastes de la pandémie du COVID-19, le Gouvernement du Niger sollicite également, sous réserve d'approbation par le conseil d'administration de la requête de rééchelonnement, une assistance financière au titre de la Facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant de 83,66 millions de DTS, soit 63,6 pourcent de sa quote-part, dont la totalité devra être versée sous forme d'appui budgétaire direct après approbation par le conseil d'administration du FMI. Des efforts sont en cours pour obtenir des ressources financières supplémentaires auprès de la communauté internationale.
3. La pandémie perturbe des perspectives économiques jusqu'ici favorables pour le pays. La croissance était en moyenne supérieure à 6 pourcent au cours des dernières années et devait atteindre 7 pourcent à l'avenir, sous l'effet du programme de réforme du gouvernement et des nombreux projets de grande envergure financés sur ressources extérieures, notamment la construction d'un oléoduc pour l'exportation de pétrole brut. Cependant, en raison de l'épidémie du COVID-19, le PIB réel ne devrait augmenter que de 1 pourcent cette année. La récession mondiale pèse sur les échanges commerciaux, les projets subissent des retards, les conditions de financement se resserrent et les mesures de confinement prises dans le pays pour ralentir la propagation du virus freinent l'activité économique. L'inflation devrait atteindre temporairement 4,4 pourcent en raison de la perturbation des importations et de la constitution de réserves de nourriture par les ménages. Les risques qui pèsent sur ces perspectives sont principalement orientés à la baisse. Ils s'ajoutent aux autres défis auxquels le Niger continue de faire face, notamment la situation sécuritaire tendue dans le Sahel, le changement climatique défavorable et la fermeture de la frontière nigériane au commerce.

4. Les autorités nigériennes mettent en œuvre un plan de riposte en trois volets. Dans le secteur de la santé, des mesures d'endiguement, de prévention et de confinement ont été mises en œuvre dès le début et constituent toujours la pierre angulaire de la riposte, tandis que les capacités des services de santé sont progressivement renforcées. Les mesures de protection sociale visent essentiellement à éviter les pénuries de denrées alimentaires, à accroître l'aide alimentaire et financière aux populations les plus vulnérables et à prendre temporairement en charge leurs factures d'eau et d'électricité. Sur le plan économique, un programme exhaustif visant à protéger les activités critiques, principalement par des allègements fiscaux temporaires, a été mis en place. Les mesures d'ordre monétaire et financier prises par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à l'échelle de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) viennent compléter les efforts d'atténuation déployés au niveau national. Le Gouvernement attend avec intérêt de collaborer avec les services du FMI pour affiner sa riposte à la crise.

5. La pandémie devrait avoir de profondes répercussions sur le plan budgétaire. Celles-ci se feront principalement ressentir sur les recettes, avec une perte attendue de 2,2 pourcent du PIB. L'augmentation des dépenses totales sur ressources intérieures est maintenue à 0,3 pourcent du PIB en dépit de la forte hausse des dépenses de santé et des dépenses connexes ainsi que des mesures sociales et économiques de mitigation. Ceci, pendant que les allocations budgétaires existantes sont redéfinies, que les partenaires financiers révisent leurs appuis aux projets et que la communauté internationale accroît son assistance en nature. Le déficit budgétaire devrait atteindre 5 pourcent du PIB et, avec le resserrement des conditions de financement, il devrait ressortir un besoin de financement de 3 pourcent du PIB. Dans la mesure où ce besoin de financement serait comblé par de l'appui budgétaire sous forme de dons, le déficit budgétaire serait inférieur à 5 pourcent du PIB.

6. La position extérieure du Niger devrait également se détériorer par rapport aux projections précédentes. Les exportations et les importations étant affectées dans les mêmes proportions, les effets sur la position extérieure se feront surtout ressentir sur le compte financier : les investissements directs étrangers et les investissements de portefeuille devraient être plus faibles, en raison des retards dans la mise en œuvre des projets et du resserrement des conditions financières. Un financement extérieur supplémentaire de l'ordre de 3 pourcent du PIB serait nécessaire pour éviter un recours excessif aux réserves internationales brutes communautaires.

7. Malgré les perturbations économiques de 2020, la viabilité de la dette publique du Niger et sa capacité à rembourser le FMI devraient rester inchangées. Après la crise, les exportations devraient se redresser, la mise en œuvre des projets reprendre et la croissance économique rebondir. Le gouvernement est déterminé à ramener le déficit budgétaire au-dessous de 3 pourcent du PIB, notamment grâce aux recettes supplémentaires provenant des exportations de pétrole attendues à partir de 2022. Sur cette base, les ratios de la dette publique par rapport au PIB et aux exportations devraient s'orienter à la baisse à partir de l'année prochaine.

8. Les autorités nigériennes restent fermement engagées à atteindre les objectifs de leur programme au titre de la FEC. Les incertitudes liées aux perspectives économiques empêchent la conclusion de la sixième revue du programme conformément au calendrier prévu, et par conséquent, un rééchelonnement du dernier décaissement au titre de l'accord, qui a récemment été prolongé jusqu'à fin juillet 2020, est également sollicité. Toutefois, la préservation de la stabilité du cadre macroéconomique, l'accroissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques, la promotion de la bonne gouvernance et du secteur privé formel local demeurent des objectifs prioritaires du Gouvernement. Il s'abstiendra en outre de prendre des mesures de crise de nature à altérer de manière permanente l'assiette des recettes, continuera de faire preuve de transparence budgétaire en inscrivant les mesures de crise dans un budget rectificatif, centralisera le calcul des coûts et la comptabilisation des mesures de crise au Ministère des Finances, reconnaît la nécessité de veiller à ce que l'assistance financière reçue soit utilisée aux fins prévues et accélérera la mise en œuvre des réformes visant à améliorer l'accès au crédit et à renforcer la protection sociale, objectifs dont la réalisation est désormais plus urgente.

9. Le Gouvernement autorise le FMI à publier la présente lettre d'intention et le rapport des services du FMI relatif à la requête d'une assistance financière au titre de la FCR.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma très haute considération.

/s/

Mamadou Diop
Ministre des Finances